

Franche-Comté | Enquête sur les détectives privés (4/5)

L'art de former les agents, par Joël Auribault

Sur 3 615 titulaires en France d'une carte professionnelle d'Agent de recherches privées, 78 sont domiciliés en Franche-Comté. Cette série propose d'explorer à la loupe les méthodes et réalités de leur métier. Pour ce quatrième volet, revoici Joël Auribault, dans le métier depuis 1982 et patron de l'Agence Investigations, qui aborde le sujet de la formation des détectives.

« Souvent, les étudiants ont déjà une licence en droit », indique Joël Auribault qui, en marge de son activité de détective privé, donne des cours au sein de la licence professionnelle "agent de recherches privées - ARP", en place depuis 2007 au centre universitaire Vauban de Nîmes.

Une mission qu'il assurait auparavant à l'Ifar (Institut de formation des agents de recherches), institut privé créé en 1994 à Montpellier, sachant qu'existent également, à Paris, une formation similaire à l'Esarp (École supérieure des agents de recherches privées), qui délivre le même diplôme qu'à Montpellier, ainsi qu'une licence professionnelle, comme celle de Nîmes, à l'Université de Panthéon-Assas.

« La formation est très diversifiée »

Soit quatre possibilités de se former pour devenir détective privé en un an, à partir d'un niveau bac +2 (et sous condition



Joël Auribault : « Dans mes cours, je traite principalement de la fraude aux assurances, des questions liées aux incendies mais aussi des façons de faire parler des clés de voitures, de déceler des faux documents... » Photo Pierre Laurent

d'avoir le permis de conduire et un casier judiciaire vierge), le tout consistant grosso modo en 1 200 heures de formation (700 de théorie, 500 de stages en agence).

« J'ai même des docteurs en droit, un clerc de notaire et plusieurs huissiers de justice... » poursuit Joël Auribault en parlant de ses étudiants. Leurs motivations pour embrasser la profession ? « L'adrénaline et la variété du métier. On n'a jamais peur de s'ennuyer ! »

Une formation - notamment

juridique - a en effet été rendue obligatoire par une loi du 18 mars 2003 et tout enquêteur privé doit désormais justifier de sa qualification professionnelle s'il dirige une agence, ou de son aptitude professionnelle s'il est salarié.

Ce qu'il enseigne en particulier dans ses cours ? « J'interviens principalement sur la fraude aux assurances, les techniques d'audition, etc. Je traite également des questions liées aux incendies : quoi prélever, où, les questions à poser... Mais aussi comment

faire parler des clés de voitures modernes, déceler des faux documents... C'est très diversifié. »

Traquer et débusquer les entourloupes

Sébastien, le jeune détective qui travaille à ses côtés, qui a fait sa fac de droit à Besançon et auquel il a mis le pied à l'étrier, travaille d'ailleurs fréquemment sur des entourloupes en lien avec des voitures déclarées accidentées ou volées qu'il traque et débusque pour le compte de compa-

gnies d'assurances françaises et italiennes. « Et des fois, on a des surprises ! » s'exclame le patron de l'Agence Investigations, qui a par exemple retrouvé sur une moto une immatriculation censée correspondre à une berline...

Autre exemple de mission, à Besançon cette fois : « Nous avons réussi à confondre un ancien patron qui pillait la boîte qu'il avait vendue et où étaient restés quatre de ses anciens associés qui travaillaient encore pour lui. Les repreneurs pensaient qu'il y avait un salarié problématique. Ils étaient loin de se douter, comme nous avons réussi à le leur démontrer, que les sous-marins étaient en fait au nombre de quatre. »

Quant à une affaire qu'il l'ait marqué dernièrement ? « Une boîte internationale italienne a fait appel à nous pour aller enquêter au Luxembourg sur un salarié en maladie professionnelle... Or, il s'est avéré que sa pathologie n'était pas directement en rapport avec son entreprise : le type a ce que l'on appelle le syndrome de l'escargot, de la cabane. C'est assimilé à de l'agoraphobie et il y en a eu plein juste après la période Covid. Bref, il reste cloîtré. Je pense que cela se conclura par un accord à l'amiable. »

Textes de Pierre Laurent

Le prochain et dernier épisode de notre série sur les détectives privés en Franche-Comté sera consacré à la vie et au parcours de Juliette Larçon.

La profession en quelques dates clés

► **1833.** L'ancien brigand et bagnard devenu chef de la police Vidocq devient détective privé et ouvre son « Bureau de renseignements pour le commerce ».

► **1900.** Les agences de renseignements privés doivent se déclarer en préfecture pour exercer.

► **1942.** Le régime de Vichy impose d'avoir la nationalité française pour exercer et interdit la profession aux juifs.

► **1977.** Le métier est classé parmi les professions libérales.

► **1980.** Apparition de l'appellation officielle d'« agent de recherches privées ».

► **2003.** Une loi stipule que la profession d'Agent de recherches privées consiste « pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts ». Désormais, il faut disposer d'un diplô-



L'appellation "agent de recherches privées" date de 1980. Illustration L. Laude

me et d'un agrément préfectoral pour exercer.

► **2010.** Création du Cnaps (Conseil national des activités privées de sécurité) pour délivrer agréments, autorisations d'exercer et cartes professionnelles, procéder à des contrôles et, le cas échéant, prendre des sanctions disciplinaires.

La profession de détective privé nécessite désormais l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État et d'un agrément délivré par le Cnaps à l'issue d'une enquête de moralité.

Dans le stock des affaires classées

Boîte à outils

Qu'y a-t-il dans la boîte à outils du détective Joël Auribault ? Principalement du flair, de l'expérience, des réflexes et des réseaux... mais aussi un peu de matériel : jumelles, appareils photo, caméras cachées. « Les gadgets, c'est pas trop mon truc », indique-t-il, « mais j'ai récemment acquis ça. On dirait une batterie externe ? C'en est une, sauf qu'elle fait aussi caméra et a plusieurs jours d'autonomie. »

Hannibal Lecter

« J'ai eu un dossier très particulier. Près de Londres, un couple d'assassins avait tué en 2017 la jeune fille au pair qu'il hébergeait et ils avaient tenté de se débarrasser du corps avec le barbecue du jardin, ce qui a d'ailleurs alerté les voisins. Je suis intervenu pour une banque française afin d'aller faire signifier un acte aux accusés dans leur prison. C'était comme apporter un courrier à Hannibal Lecter ! »

Le maître chanteur déchanté

« Une cliente est venue me voir pour un problème de maître chanteur. Mariée, mère de famille, 45 ans, elle s'ennuyait dans son couple et l'avait rencontré sur un site de rencontres. On a réussi à la jouer finement pour prendre le type à défaut. On l'a enregistré dans un bar pendant qu'il lui expliquait ses conditions et je suis allé le voir dans la foulée alors qu'il venait de remonter dans sa voiture en lui posant sur le pare-brise la photocopie du code pénal où

j'avais souligné au fluo les peines encourues pour chantage. Elle n'en a plus entendu parler. »

Infiltré dans un enterrement

« Des collaborateurs à moi se sont retrouvés à s'infiltrer dans un enterrement pour tenter de recueillir des infos sur un gamin qui avait disparu en écoutant ce que disaient ses copains, réunis à l'occasion des obsèques d'un autre de leurs amis. »

Super cold case : un dinosaure

« J'ai eu à enquêter sur l'origine d'un dinosaure, confisqué sur demande des autorités mongoles. Les propriétaires étaient aux États-Unis et le dinosaure se trouvait en Auvergne, dans un centre qui restaure les squelettes de dinosaures. Je suis allé rencontrer les scientifiques qui l'expertisaient pour retracer l'itinéraire exact de ce Tarbosaurus, parent du T-Rex. L'enjeu était de savoir d'où il venait exactement. Car il y avait une polémique et le propriétaire voulait le garder parce qu'il avait offert à sa femme. Or, à l'époque du bloc communiste, les Soviétiques en ont offert plein aux pays frères et ensuite, ils en ont vendu. Le Tarbosaurus en question se trouvait donc au cœur d'un litige relevant de la convention de Washington sur les fossiles et les espèces rares. Il s'agissait de savoir s'il avait été vendu ou volé. En attendant, un dinosaure comme cold case, on ne peut pas faire mieux ! »